

CHARTRE DE L'ESPACE MULTIMÉDIA DE LA MÉDIATHÈQUE MARC MIELLY DE NOVES

Afin d'élargir les ressources documentaires disponibles, mais aussi de permettre au plus grand nombre de s'approprier et de maîtriser les nouvelles technologies de l'information, la médiathèque municipale met à la disposition gratuitement, sous réserve d'une inscription à jour, aux heures d'ouverture :

- Trois postes publics dans l'espace multimédia
- Un accès wifi libre à partir de votre mobile (tablette, ordinateur portable)
- Un accès à une imprimante

I. Conditions d'utilisation

Comme les autres services de la médiathèque, la consultation d'Internet et l'utilisation des ordinateurs doivent concourir à l'information, la documentation et la formation personnelle du public.

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française - notamment sur le droit d'auteur, et dans le respect de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Sont donc interdits la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que des sites à caractère pornographique.

Les usages ne se prêtant pas à la recherche documentaire peuvent être interdits par le personnel :

- Les jeux électroniques
- Les transactions commerciales
- La consultation et l'utilisation des réseaux sociaux est interdite aux mineurs.
- Le téléchargement sur le disque dur de l'ordinateur
- L'installation et l'enregistrement de programmes, de logiciels, de fichiers audio, de vidéo et de jeux.
- La modification des paramètres de l'ordinateur.

L'utilisation d'internet à la médiathèque est réservée en priorité à la recherche documentaire à l'information administrative.

II. Inscription

- L'accès à l'espace multimédia est gratuit et ouvert à toute personne inscrite en possession d'une carte personnelle d'adhérent.

- Les jeunes de moins de 16 ans doivent faire signer une autorisation parentale. Les parents devront signer l'autorisation à la médiathèque.

- Les jeunes de moins de 12 ans doivent être obligatoirement accompagnés par un adulte présent lors de la consultation.

III. Consultation

- L'utilisation des postes est limitée à une personne par appareil, et à deux personnes dans le cadre d'un accompagnement pour une démarche personnelle.
- La consultation est limitée à 30 minutes renouvelables une fois pendant les heures d'ouverture de la médiathèque. Il est nécessaire de réserver à l'avance sa place auprès des membres de la médiathèque.
- Tout poste libre 10 minutes après l'heure du rendez-vous est remis à la disposition du public.

L'impression est de 0,25 euros une copie de texte noir et blanc, de 0,50 euros une copie demi-page couleur, de 0,75 euros une copie pleine page couleur.

IV. Responsabilité de l'utilisateur

- L'utilisateur doit respecter les conditions d'utilisation de la présente charte multimédia.
- Chaque utilisateur s'engage à respecter le matériel informatique et l'équipement lors de l'utilisation.
- L'utilisateur se doit de signaler toute anomalie survenue pendant l'utilisation du poste.

L'utilisateur doit supprimer toute donnée personnelle et se déconnecter dès son départ.

La confidentialité des informations et leur fiabilité sur le net n'étant pas assuré, la navigation et l'envoi de toute information nominative s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisateur est responsable de l'affichage sur écran des documents qu'il choisit de consulter. L'utilisateur s'engage à prévenir sans tarder le bibliothécaire en cas de problème technique.

V. Responsabilité de la médiathèque

La médiathèque ne garantit pas et n'est en aucun cas responsable de la qualité et la validité des informations recueillis par l'utilisateur sur internet.

Le personnel de la médiathèque se réserve le droit d'interrompre toute connexion dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre ou d'interdire l'accès à internet ou à la médiathèque suite à un comportement non-conforme à la charte d'utilisation.

Conformément à la loi du 23 janvier 2006 et au décret du 24 mars 2006 relatif à la conservation des données des communications électroniques, la médiathèque conservera pour une durée d'un an les données techniques de connexion.

L'accès à internet est soumis à l'acceptation de la présente charte.

Le personnel de la médiathèque n'est pas responsable en cas de non-respect de cette charte.

Le non-respect des conditions énoncées dans cette charte entraîne une interdiction d'accès provisoire ou définitive. La détérioration du matériel informatique mis à disposition par la commune engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur qui devra prendre en charge financièrement les frais de remise en état.

Je soussigné(e)

Nom, prénom.....

Déclare avoir pris connaissance de la présente charte multimédia et en accepte le règlement.

Noves, le

Signature

Autorisation parentale

Je soussigné(e)

Nom, prénom.....

Responsable légal(e) de

Nom, prénom..... Né(e) le

Autorise mon enfant à utiliser le service multimédia dans le respect de la charte multimédia.

Noves, le

Signature